Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 18/2008

OBJET :	Externes des pensionnats indiens
PROPOSEUR(E) :	Ed John, mandataire, Première Nation de Tl'azt'en, C.-B.
COPROPOSEUR(E):	Stewart Phillip, Chef, bande indienne de Penticton, C.-B.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Les externes des pensionnats indiens, qui fréquentaient les pensionnats seulement le jour, ne remplissent pas les conditions nécessaires pour bénéficier d'une indemnisation automatique en vertu de l'Accord de règlement de 2006;

B. Les externes ont enduré des sévices affectifs, sexuels, physiques et psychologiques et perdu leur langue et leur culture dans les pensionnats. Leur séjour dans les pensionnats a laissé des séquelles qui continuent d'avoir des répercussions sur leur vie et celle de leur famille;

C. Les Premières Nations de l'ensemble du Canada soutiennent tous les anciens élèves des pensionnats et des externats dans leur quête de guérison, y compris d'indemnisation et de réconciliation.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée confèrent au Chef national et au Comité exécutif le mandat de faire valoir les intérêts des externes des pensionnats indiens ainsi que de réclamer qu'une stratégie de recours soit élaborée à leur intention et qu'ils soient notamment admissibles à l'indemnisation.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national 18 - 2008